



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

place du collège dans le projet de loi pour une école de la confiance

Question au Gouvernement n° 1671

Texte de la question

PLACE DU COLLÈGE DANS LE PROJET DE LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE

M. le président. La parole est à Mme Sophie Mette.

Mme Sophie Mette. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous avez entrepris, avec la majorité, de travailler à la réduction des inégalités dans notre système scolaire.

Plusieurs députés du groupe FI . Et les drapeaux !

Mme Sophie Mette. Nombre des mesures que nous avons discutées dans cet hémicycle sont aujourd'hui largement soutenues par les Français et portent déjà leurs fruits. La réduction du nombre d'élèves par classe dans les réseaux d'éducation prioritaire, l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire, la revalorisation du métier d'enseignant, la réforme du lycée qui doit conduire à un enrichissement des enseignements et à une meilleure orientation des lycéens vers les études supérieures,...

M. Ugo Bernalicis. C'est une catastrophe !

Mme Sophie Mette. ...toutes ces mesures concourent au combat que nous menons contre le déterminisme social dans le but de donner à tous les élèves les mêmes chances de réussite. C'est l'école qui fonde la République, et c'est par l'éducation que peut se réaliser la promesse républicaine.

Toutefois, entre le travail mené pour l'école élémentaire et maternelle et la réforme du lycée, il ne faut pas perdre de vue les besoins du collège qui constitue un cycle difficile tout autant qu'essentiel.

Des actions ont été menées, notamment via le dispositif « Devoirs faits », mais elles sont jugées insuffisantes par nombre de personnels enseignants et encadrants de ces établissements.

Si des effets sont attendus les prochaines années avec l'arrivée au collège de nouvelles générations passées par le renforcement du dispositif à l'école primaire, celui-ci ne saurait suffire à résoudre les difficultés actuelles telles que l'absence prolongée de professeurs, les retards d'apprentissage, la pénibilité de l'enseignement et les classes parfois surchargées. Nous savons tous combien ces conditions peuvent être difficiles à supporter !

Monsieur le ministre, quelles réponses est-il possible d'apporter aux personnels, parents et élèves qui craignent que les réformes entreprises oublient le collège ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe MODEM.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse*. Le collège est extrêmement important car il constitue le maillon central de notre système. Ainsi que vous l'avez rappelé, le travail réalisé pour l'école primaire l'est aussi pour le collège, si bien que la meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux et la hausse du niveau des élèves à la sortie du CM2 seront la première des mesures en faveur du collège.

Il nous faut bien entendu faire plus. Voyons d'abord ce que nous avons fait, avant d'envisager ce que nous allons faire.

Nous avons rétabli les classes bilangues, ce qui a constitué un effort très important,...

M. Frédéric Reiss. Très bien !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre*. ...notamment en faveur de la justice sociale, puisque nous les avons rétablies en priorité dans les collèges les plus défavorisés. Ce sont 35 000 élèves supplémentaires qui, depuis deux ans, bénéficient des classes bilangues.

M. Éric Straumann. Bravo !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre*. Nous avons aussi remis en place un véritable enseignement du latin et du grec que suivent 40 000 élèves de plus. Là encore, l'objectif d'élévation du niveau général accompagne l'objectif de justice sociale : j'étais récemment dans un collège du Bourget, où les élèves issus de milieux très défavorisés apprenaient le latin et le grec avec bonheur.

M. Patrick Hetzel. Vous fermez des classes en milieu rural !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre*. Nous avons donc déjà beaucoup fait en vue de rétablir l'attractivité du collège.

Le dispositif « Devoirs faits » est une mesure vectrice qui va permettre la personnalisation des parcours et l'évolution des relations entre les professeurs et les élèves mais aussi entre les parents et les professeurs. Il constitue aujourd'hui une mesure de justice sociale essentielle en même temps qu'une mesure d'élévation du niveau général.

La loi pour une école de la confiance va également avoir plusieurs effets sur le collège. L'une de ses mesures consiste à développer l'école des savoirs fondamentaux. Cette mesure était attendue depuis de nombreuses années car elle permettra d'établir un lien beaucoup plus fort entre le collège et l'école.

Enfin, une série de mesures prises dans le domaine social et périscolaire a pour but de modifier les réalités sociales du collège. Je pense particulièrement aux mesures pour les « cités éducatives » décidées avec Julien Denormandie, mais aussi à tout ce que nous allons faire pour aller à la racine des inégalités et remplir ce double objectif de justice sociale et d'élévation du niveau général. (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Mette](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1671

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [14 février 2019](#)